
Construction navale

Réflecteurs radars de marine

E : Shipbuilding — Marine radar reflectors

D : Schiffbau — Radarreflektoren für die Schifffahrt

Norme française homologuée par décision du Directeur Général de l'AFNOR le 20 novembre 1994 pour prendre effet le 20 décembre 1994.

correspondance La norme européenne EN ISO 8729:1994 a le statut d'une norme française. Elle reproduit intégralement la norme internationale ISO 8729:1987.

analyse Le présent document traite des réflecteurs radars de marine. Il en spécifie en particulier les exigences relatives à la construction et précise les essais de type et de contrôle qui doivent être menés sur la base de la résolution A.354(X) de l'OMI.

descripteurs **Thésaurus International Technique** : construction navale, navire, réflecteur, radar, spécification, fabrication, caractéristique de fonctionnement, essai de type, contrôle, marquage.

modifications

corrections

Membres de la commission de normalisation

Président : M GUEGUEN

Secrétariat : AFNOR

M	ALAIN	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME — DIR PORTS NAVIGATION MARITIMES
M	AUFFRET	MINISTERE DE LA DEFENSE — DGA DCN
M	CHAUMONT	MINISTERE DE L'INDUSTRIE — DGSJ
M	CLOEZ	CTE CENTRAL ARMATEURS FRANCAIS
M	COURTEL	LES PORTS FRANCAIS UPACCIM
M	DEBRAY	CIE GENERALE MARITIME
M	GUEGUEN	AFNOR
M	MONADIER	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME — SCE TECH CENTRAL PORTS MARITIMES
M	PERRY	MINISTERE DE LA DEFENSE — DGA DCN
M	PEYRON	CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE
M	QUERU	BRISSONNEAU ET LOTZ MARINE SA
M	RICOU	BUREAU VERITAS
M	RODRIGUES	MINISTERE DE LA DEFENSE — DGA DCN ECN PARIS
M	SUSANA	MINISTERE DE LA DEFENSE — DGA DCN DCAN
M	VAUTHIER	CH SYND CONSTRUCTEURS NAVIRES
M	VIGOUROUX	MINISTERE DE LA DEFENSE — DGA DCN

Avant-propos national

Références aux normes françaises

Les normes mentionnées à l'article «Références» n'ont pas de correspondance dans la collection des normes françaises : elles peuvent être obtenues auprès de l'AFNOR.

CDU 621.967:629.12

Descripteurs : construction navale, navire, instrument, matériel radar, spécification, essai, marquage.

Version française

Construction navale — Réflecteurs radars de marine
(ISO 8729:1987)

Shiffbau — Radarreflektoren für die Schifffahrt
(ISO 8729:1987)

Shipbuilding — Marine radar reflectors
(ISO 8729:1987)

La présente norme européenne a été adoptée par le CEN le 1994.08.22.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite dans une autre langue par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CEN

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Europäisches Komitee für Normung
European Committee for Standardization

Secrétariat Central : rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles